



Parti socialiste
jurassien

Question écrite n° _____

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Soutien, conseil et médiation : quels moyens à disposition du personnel de l'Etat ?

Ayant eu l'occasion de discuter avec plusieurs enseignant.es au terme de l'année scolaire, certain.es m'ont fait part d'un état de stress et d'épuisement lié aux exigences et aux conditions d'exercice de la profession, mais également aux circonstances sanitaires que nous connaissons depuis mars 2020. Ces difficultés et cette lassitude les poussent parfois même à s'interroger sur leur avenir dans l'enseignement.

En consultant le site du canton, j'ai constaté que deux structures proposent des éléments de réponses à ces problématiques et en ai informé les personnes concernées. Il s'est avéré qu'aucune d'entre elles ne connaissait les outils suivants :

- **Groupe de confiance** : décrit comme un lieu d'écoute, de conseil, d'appui et de médiation, sous la gouvernance de la Fondation O2.
- **Service d'aide et de conseil aux employés (SACE)** : décrit comme un lieu d'écoute, de conseil et de soutien psychologique.

Ces deux structures s'adressent aux mêmes publics cibles, à savoir : les collaboratrices et collaborateurs de la République et Canton du Jura, soit les magistrat.es, enseignant.es, employé.es, apprenti.es et stagiaires.

Sachant qu' « *il est souvent difficile pour une personne de s'ouvrir, de parler de sa situation à un tiers, de chercher de l'aide, voire même simplement de réaliser que la situation ne peut pas durer* », comme cela est justement écrit sur la page www.jura.ch (Autorités / Département des finances / Ressources humaines (SRH) / Malaises et conflits sur la place de travail), il semble essentiel que la personne en difficulté puisse s'adresser immédiatement à la structure la plus adaptée.

Mes questions sont les suivantes :

1. **Les publics cibles étant identiques, le Gouvernement peut-il rappeler la spécificité de chacune de ces structures afin que les personnes concernées puissent s'adresser immédiatement au bon prestataire ?**
2. **Par quelle voie les publics cibles sont-ils informés de l'existence de ces structures et des procédures pour y faire appel ?**
3. **Le Gouvernement envisage-t-il d'en renforcer la promotion, le contexte sanitaire augmentant sensiblement le stress sur les lieux de travail ?**
4. **Ces structures destinées au personnel de l'Etat pourraient-elles, et le cas échéant à quelles conditions, être élargies aux secteurs paraétatiques ?**
5. **Quel bilan le Gouvernement dresse-t-il de l'activité de ces structures, plus particulièrement quant au nombre de personnes ayant bénéficié de leurs services ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 29 septembre 2021

Pour le groupe socialiste :

Florence Chaignat